



HAL
open science

Le Maghreb central face à ses migrations : le cas du Maroc

Mohammed Charef

► **To cite this version:**

Mohammed Charef. Le Maghreb central face à ses migrations : le cas du Maroc. Regards sur les migrations tunisiennes, Agadir (Maroc) : Editions Sud Contact, pp.307-338, 2009. hal-00609833

HAL Id: hal-00609833

<https://hal.science/hal-00609833v1>

Submitted on 20 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Maghreb central face à ses migrations : le cas du Maroc

Mohammed Charef ¹

La migration demeure l'une des problématiques les plus controversées et peut être même l'un des principaux défis du 21^e siècle. Pour les uns, elle constitue une menace, pour les autres un 'atout majeur' pour le « développement » pris au sens large du terme (économique, social et culturel)(Charef, Gonin 2005). Le tout, dans un mouvement qui se complexifie et se durcit de plus en plus. De fait, la migration prend une importance croissante dans les changements planétaires, qu'ils soient sociaux, économiques, politiques ou culturels. Elle est une des composantes essentielles dans la logique d'échanges accrus impliquée par la mondialisation. La fermeture des frontières de l'Europe, la généralisation des visas dans l'ensemble des pays potentiels de destination et le durcissement des contrôles poussent de nombreux « candidats-émigrants » à chercher des solutions de rechange, et à s'ingénier à développer des stratégies de contournement des lois et des frontières. Cette thématique est devenue un sujet central de positionnements et de prises de propositions diverses émanant d'organismes nationaux et internationaux.

Néanmoins, la faiblesse de l'implication de l'Europe dans le processus de développement de la rive Sud, que ce soit au niveau politique, social, économique ou financier, est une réalité. Il semblerait qu'au travers de sa frénésie d'élargissement vers les anciens pays du bloc de l'Est, il ait quelque peu oublié son flanc Sud. A tel point que le principal transfert financier a été celui effectué par les migrants vers leur pays d'origine. En conséquence de quoi, la fracture ne cesse de s'élargir entre les deux rives, poussant des centaines de milliers de personnes à vouloir partir en Europe, cherchant un ailleurs supposé à tort ou à raison meilleur, quitte à prendre des risques démesurés pour atteindre cette forteresse.

Aussi, la question migratoire fait un retour remarqué sur la scène politique et médiatique face à l'incapacité de juguler la pression des flux, dont le maintien à un certain niveau est pourtant indispensable économiquement et démographiquement à l'Europe. En conséquence, le co-développement – d'initiative française – est devenu au final une intention européenne. Et plus récemment états-unienne, ayant émergé depuis septembre dernier en tant que panacée supposée devoir répondre à tous les maux, visant à '*l'amélioration coordonnée ou concertée de la situation économique tant dans les régions d'origine que dans les régions de destination compte tenu de leur complémentarité*' (Nations Unies, 2006). On notera également que, si la conférence euro-africaine de Rabat de juillet 2008 a donné lieu à une déclaration politique qui insiste sur la promotion du développement durable et du co-développement, pour la gestion de la migration entre l'Afrique et l'Europe et la lutte contre la pauvreté, celle qui vient de se tenir à Tripoli et probablement de nombreuses à venir, parviendront encore et toujours à des recommandations toujours analogues. A terme, le risque majeur de vider le concept de co-développement de sa substance et de son efficacité, comme ce fut le cas pour le développement. Tellement galvaudé qu'il a surtout servi d'argumentaire rhétorique à l'origine d'une inflation de textes, de décisions et de stratégies.

Cette ambivalence nécessite qu'on lui acrole d'autres mots pour lui donner sens. Aussi, il est décliné en économique, social, humain, féminin, urbain, environnemental, etc. A bien y regarder, on se trouve bien souvent en présence d'un concept 'valise', dont chacun entend donner sa propre vision en fonction de sa discipline d'appartenance et/ou de sa sensibilité politique. Or, la principale question est : comment faire de la variable migratoire un vecteur important de la coopération Nord-Sud ? Comment faire pour limiter, et non arrêter, les flux migratoires, ne pas les considérer comme une menace, et dont on facilite la circulation dans des cadres régulés ? Quels rôles le Maroc doit jouer dans un contexte où il faut gérer, accompagner et défendre les intérêts de ses 3 millions de ressortissants à l'étranger ; contrôler les multiples tentatives des jeunes candidats à l'émigration ; agir humainement et diplomatiquement vis-à-vis des migrants transitant par le Maroc, sans froisser les relations séculaires avec les pays subsahariens ?

Dans ce travail, nous tenterons une analyse de la situation du Maroc entre l'Europe et l'Afrique dans un processus de développement des mobilités individuelles brouillant les limites entre les espaces et interconnectant les

¹ Géographe urbaniste, enseignant chercheur à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Ibn Zohr d'Agadir, Directeur de l'Observatoire Régional des Migrations Espaces & Sociétés (ORMES). Maroc, membre associé à MIGRINTER

problèmes et les États. Il pointerait les causes du problème, sa complexité, sa mondialisation, sa reconfiguration spatiale, les jeux et les enjeux des différents acteurs et la position inconfortable du Maghreb en général et du Maroc en particulier. En dépit du fait que, dans les discours et dans les structures, progresse l'idée d'une communauté d'intérêts euroméditerranéenne, dans les faits, ce partenariat semble bien en panne. Par le biais d'une politique néolibérale européenne, qui ne dit pas son nom, ce projet a été réduit dans la pratique à la perspective de création d'une vaste zone de libre-échange.

Les migrations dans les rapports euroméditerranéens

En ce début de troisième millénaire, le Maghreb se trouve désormais irrémédiablement marqué par de profondes mutations migratoires. Elles sont les conséquences d'un paradoxe, tout à la fois endogène et exogène. Ainsi ? à cause même de sa position géographique particulière, le Maghreb se trouve de plus en plus amené à devoir jouer activement le rôle « d'espace rebond, glacis militaire » à la porte de l'Europe. Après avoir été pendant longtemps connu comme pays d'émigration, il tend à devenir de plus en plus un pays d'immigration et surtout de transit. A la manière du Mexique et de sa situation sur les rives des États-Unis. De ce fait, quelques observations préliminaires nous conduisent à situer l'enjeu réel de la migration de main-d'œuvre au niveau de la Méditerranée occidentale en général et du Maroc en particulier. Et à comprendre si nous avons vraiment à faire à une vague déferlante ou à un tsunami migratoire comme le laisse entendre parfois certains cassandres.

Les migrations africaines des chiffres et des faits

Au niveau mondial, on comptait 75 millions de migrants en 1960, 100 millions en 1980 pour atteindre 175 millions en l'an 2000. Actuellement, selon les données récentes (octobre 2005) avancées par la CMMI², il y a presque 200 millions de migrants internationaux, en tenant uniquement compte de ceux qui ont vécu hors de leur pays pendant plus d'un an et de 9,2 millions de réfugiés. Soit l'équivalent de la population d'un pays comme le Brésil ! Or, rapporté à la population mondiale, son importance numérique est relativement très faible, voire insignifiante, puisqu'il représente moins de 4% de la population mondiale. Cependant, c'est une question quasi présente dans nos sociétés, que nous soyons dans les pays du Nord ou du Sud. Elle fait l'objet de grands débats dans les sociétés de destination. Mais elle est aussi sujet de polémiques, abondamment exploitée, commentée et critiquée, nourrissant les fonds de commerce des extrémistes. Alimentant des discussions passionnelles, des phantasmes extravagants, des exploitations idéologiques innombrables, devenant à la fois un enjeu mondial et un sujet politique, qui appelle une réflexion, une approche globale, un dialogue Nord-Sud et des réponses adéquates.

Les chiffres

D'après les démographes, les années à venir d'ici 2050, seront marquées par une tourmente démographique et un bouleversement des équilibres entre les continents. La population mondiale a franchi le seuil de 6,5 milliards d'habitants en 2005, avec un taux de natalité proche de 21 pour mille, soit 133 millions de naissances par an, et un taux de mortalité de 9 pour mille, soit 57 millions de décès. La croissance naturelle mondiale est donc de 75 millions par an, avec un taux de 1,2 % par an. Les prévisions du rapport de la Division de la population des Nations Unies (Vallin, Caselli 2004)³ prévoient une population mondiale de 9 milliards d'individus en 2050, avec une croissance avec un taux légèrement plus faible que le taux actuel. Or, si la population africaine continue à progresser pour passer de 906 millions d'habitants en 2005 à 1,7 milliard d'habitants à l'horizon 2050, la population européenne par contre chutera de 730 millions d'habitants à 628 millions durant la même période⁴.

Mais, le déséquilibre le plus important entre les deux continents se manifeste essentiellement au niveau de la proportion des 15-64 ans, à savoir de la population d'âge actif. La population africaine se caractérise par la jeunesse de sa population : 42% des habitants du continent africain ont moins de 15 ans en 2005, contre à peine 16% pour l'Europe (Héran 2007). En même temps le pourcentage de la population âgée de plus de 64 ans est 16% sur le vieux continent contre 3% pour l'Afrique (Pison 2005). En conséquence, sur le plan strictement démographique, le continent noir se présente comme 'le réservoir de l'Europe', pour combler son déficit démographique et faire face au vieillissement de sa population qui semble pour le moment inéluctable. D'ailleurs, le rapport publié le 21 mars 2000 par la Division de la population de l'ONU indique clairement que, pour maintenir constant le niveau de leur population jusqu'en 2050, les États membres de l'UE devraient accueillir environ 47 millions de migrants et que, pour maintenir le niveau de la population du groupe d'âge 15-64 ans, ils devraient en accueillir 79 millions ; enfin, pour

² Les éléments ci-dessous sont transposés du site web : *Migration in an interconnected world : New directions for action*. Report of the Global Commission on International Migration (GCIM). 2005. Switzerland. 88

³ Lire également : Nations Unies, Population Division (2004) *World population to 2300*, 240 p. « www.un.org/esa/population ».

⁴ www.un.org/esa/population/publications/longrange2/

assurer le maintien à un niveau constant du taux de dépendance économique des personnes âgées au niveau de 1995, ils devraient en accueillir près de 674 millions.

On peut se demander si la réalité actuelle justifie vraiment le désarroi des décideurs politiques des pays de destination. Certes, de l'observation à l'échelle mondiale et dans les quatre dernières décennies, on retiendra l'augmentation des flux migratoires, même si celle-ci peut être très variable d'une macro région à l'autre. Plus particulièrement, les études signalent l'augmentation des flux Sud, dans les années quatre-vingt, alors que prévalaient auparavant les flux Sud Nord, puis le développement à nouveau des flux Sud Nord. Ce flux est dû notamment à la croissance du nombre de réfugiés politiques, mais aussi les réfugiés de l'environnement à savoir la population poussée au départ lorsque l'équilibre entre population et ressources est durablement rompu, mais aussi famine et épidémie, catastrophe ou destruction environnementale ou encore en cas d'intervention coercitive de l'État. Émigration et immigration sont des catégories plurielles, changeantes et variables ; elles concernent les pays riches et pauvres, les campagnes mais aussi les villes, des personnes peu qualifiées aux plus instruites. Donc d'un point de vue purement quantitatif le nombre d'immigrés concerne de façon presque égale les pays du Nord et ceux du Sud. Cette importance numérique connaît des évolutions rapides tant sur le plan spatial que sociologique. Le rapport du CMMI mentionne la Chine comme le plus important pays d'émigration avec 35 millions de chinois à l'étranger, suivie des Indiens (20 millions) et des Philippins (7 millions). Il note aussi l'attrait pour les pays développés qui comptaient 48 millions de migrants en 1980 et 110 millions en 2000. Les États-Unis sont le pays qui compte le plus de migrants avec 35 millions, devant la Fédération de Russie (13,3 millions), l'Allemagne (7,3 millions), l'Ukraine (6,9 millions) et l'Inde (6,3 millions).

En Afrique, si la population migrante circule beaucoup à l'intérieur de l'espace africain, elle se dirige de plus en plus hors du continent, vers l'Asie, les États-Unis et surtout l'Europe. Ce mouvement s'accélère de plus en plus sous les effets conjugués des crises politiques, des guerres intestines, de la pauvreté, des catastrophes naturelles, etc. . Selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés, en 2000, des 21 798 000 individus relevant de sa compétence que comptait le monde, 6 060 000 se trouvaient en Afrique, parmi lesquels on distinguait 3 627 000 "réfugiés" et 1 846 000 "déplacés internes", c'est-à-dire de personnes réfugiées dans leur propre pays. En 2004 on comptait 4,2 millions de réfugiés et 12,5 millions de déplacés ; la seule guerre du Libéria en 1989 avait poussé sur les routes 2,4 millions de personnes, c'est dire les conséquences des conflits armés régionaux sur les populations autochtones. Toutefois, il faut souligner qu'il n'y a aucun lien d'automatisme entre la croissance du nombre de réfugiés et la propension à l'émigration vers l'Europe. D'abord, les réfugiés par définition vivent une situation temporaire qu'ils transforment au mieux, en retour au pays, et au pire en exil dans un pays de proximité, avant d'envisager ou d'espérer une émigration lointaine et coûteuse. Ainsi, les premières 'victimes' de nombreux foyers de tensions qui persistent en Afrique, ce sont en premier lieu les pays de voisinage.

Résultat, en 2004, on estime à plus de 7 millions le nombre de migrants d'origine africaine dans les pays de l'OCDE, sur un ensemble de 82 millions de migrants. Rapporté aux 906 millions d'Africains, ce chiffre est insignifiant (0.09%). Sur ces 7 millions d'Africains, 3,2 millions (45%) sont originaires d'Afrique du Nord. La concentration de la population migrante africaine est de l'ordre de 94% répartis dans dix pays. La même concentration est observée pour les migrants du Maghreb avec un taux de 98%.

Les faits

En Afrique, les changements sociétaux, les désagréments familiales et les mutations économiques accompagnent l'exode rural : il en résulte une stagnation agricole, une concurrence de l'agriculture des pays industrialisés fortement subventionnée et l'échec des réformes agraires. Tous les observateurs s'accordent sur le fait que le continent africain est riche, mais sa population pauvre. Cette population se concentre de plus en plus dans les villes qui connaissent un taux de croissance urbaine souvent supérieur à 3%. Le taux d'urbanisation en Afrique fut ainsi multiplié par 6 entre 1950 et 1985. Dans des cas extrêmes, il représente des valeurs supérieures à 6% par an en 2000, au Libéria, Burundi, Sierra Leone, Niger, où la population urbaine doit encore doubler en 15 ans. Nous assistons en même temps à l'émergence d'agglomérations géantes ou mégapoles, comme c'est le cas notamment de Lagos, qui d'après les estimations des Nations Unies croît à un rythme 3,7% par an et dont la population est passée 3,3 millions en 1975, à 13,4 millions en 2000 : elle deviendra probablement la troisième métropole du monde avec 23,2 millions d'habitants en 2015⁵. L'augmentation de la population des villes africaines reste largement dépendante de l'exode rural, de l'émigration interne et d'un afflux à partir d'autres pays de voisinage. Leur croissance est plus la conséquence des difficultés de l'espace rural que le résultat de leur croissance économique. Les villes, et tout particulièrement les plus grandes, attirent une population à la recherche d'un travail rémunérateur, des possibilités d'accès aux services et aux infrastructures, des occasions d'espérer une mobilité sociale et professionnelle. Mais, soumis à une forte croissance et à d'intenses flux migratoires, la quasi-totalité des villes africaines vivent des problèmes multiples. Elles ne sont plus en mesure de jouer leur rôle de brassage et d'intégration des populations migratoires sans ressources, qui s'agglutinent

⁵ Cf. le site: World Urbanization Prospects [http://www.un.org/esa/population/publication/wup1999/wup99 .htm](http://www.un.org/esa/population/publication/wup1999/wup99.htm).

dans les vieux quartiers délabrés du centre ou dans les bidonvilles des périphéries. Elles ont tendance à servir de tremplin pour les jeunes candidats à l'émigration internationale.

C'est connu, les différentiels économiques sont de puissants facteurs des circulations internationales : ce qui est vrai pour les marchandises l'est aussi pour les personnes. Bien évidemment si on se réfère à la situation de l'Europe lors de la révolution industrielle et la déchirure du tissu traditionnel (exode rural, transition démographique, mutation des activités économiques, croissance urbaine, etc.), et même si le contexte n'est pas tout à fait le même, le trop-plein de population avait trouvé à émigrer ou plutôt, comme disent toujours les Européens, à s'expatrier. Lors des grands mouvements du XIXe siècle, il y avait environ 50 millions de départs, rien que vers l'Amérique. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, comme les colonies africaines, avaient eu leur part de colons. A l'époque le mouvement de population se faisait librement. Ainsi, en France, même si le statut des étrangers est entré en pratique à partir de la Révolution de 1789, avec la nationalité comme critère de distinction, les termes 'immigration' ou 'immigré' sont absents du champ juridique (Noiriel 1988, p.71). Il a fallu attendre la tenue à Paris en 1889, du Congrès international de l'intervention des pouvoirs publics dans l'émigration et l'immigration, pour aborder la question de l'organisation des mobilités internationales. Les discussions entre les pays du Nouveau Monde, en pleine expansion et fervents défenseurs de la liberté de mobilité et les pays de départ, frileux de perdre les forces vives de leurs populations aboutissent à un compromis. Les résolutions finales, qui comme le souligne Nancy Green : "consacre la non-intervention tout en souhaitant l'établissement d'une organisation non gouvernementale pour réguler l'anarchie des flux"(Green 2002, p.83). Nous sommes loin de cette époque bénie de la liberté des mobilités des Hommes : dès le début du XXe siècle, les interventions étatiques se font grandissantes pour d'abord planifier, organiser, mais ensuite se protéger des flux migratoires.

En concomitance, de nos jours la mondialisation des échanges de biens, de capitaux, des NTIC n'a jamais été aussi développée. L'accélération de la mobilité des hommes par l'amélioration des conditions de transports, la multiplication des réseaux médiatiques et culturels renforcent l'envie d'aller voir ailleurs. La mondialisation sécrète aussi des passe-frontières, légaux et clandestins. Face à la large diffusion de la vision occidentale du monde, plusieurs pratiques, mœurs, traditions se sont trouvées bousculées. La modernisation des territoires et les nouvelles formes d'organisation de l'espace qui en découlent ont conduit à développer de nouvelles hiérarchies socio-spatiales qui ont eu une incidence sur l'articulation des campagnes et des villes africaines. L'existence de grandes inégalités spatiales (en terme de richesse économique et de développement humain, entre territoires, continents, pays, régions, villes et campagnes, individus, groupes sociaux, hommes et femmes et entre réseaux) poussent au départ. Pour avoir une idée sur cette fracture, il suffit de rappeler quelques indicateurs : la moyenne de l'espérance de vie à la naissance en 2005, est en Afrique de 51 ans pour les hommes et de 53 ans pour les femmes, par contre elle est respectivement de 71 et 79 ans pour l'Europe⁶ ; 5,5% de la population africaine âgée de 15 à 49 ans est infectés par VIH, contre 0,5% pour la population européenne ; en 2003 le PNB par habitant est en moyenne de 18 555 dollars Us pour l'Europe, et à peine 2 170 pour l'Afrique. Les événements qui ont endeuillé le centre et l'ouest de l'Afrique ont renforcé le mouvement, notamment en République Démocratique de Congo, République du Congo, Sierra Léone, Nigeria, région des Grands Lacs, Liberia, Côte d'Ivoire, etc.

On peut multiplier les indicateurs à l'infini, mais la conclusion est toujours la même : les écarts et les inégalités ne cessent de se creuser entre l'Europe et l'Afrique qui figure comme un continent en déréliction. Face à ce constat, le reste du monde, quant il ne se tait pas, échoue à prendre la mesure des difficultés, fait semblant d'agir et déclame sans oser reconnaître son 'indifférence'. Résultats, toutes les tentatives juridiques, sécuritaires et policières, pour contenir l'émigration clandestine ne peuvent briser les rêves d'un ailleurs, supposé à tort ou à raison, meilleur.

L'immigration, une nécessité pour une Europe qui se referme

Les pays européens se trouvent pris dans une double contradiction de devoir à la fois prêcher les bienfaits du libéralisme et mettre en avant ses multiples vertus, tout en tentant de limiter l'immigration. Autrement dit, encourager la circulation des hommes qui font circuler les capitaux, tout en bloquant ceux que les capitaux font circuler au gré des délocalisations, de la flexibilité, du chômage : les laissés-pour-compte du libéralisme et ses 'naufragés' du Sud. Ils sont prisonniers d'un double discours : d'une part libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen, d'autre part protection étanche face à l'extérieur. On peut le constater aisément à travers les définitions de base (espace, européen, citoyen, immigré, étranger, etc.) et les mesures prises : harmonisation des conditions d'entrée dans l'espace Schengen, création du Système informatique Schengen (SIS), adaptation d'une convention déterminant l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile –Convention de Dublin-, Accord relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière du 29 mars 1991, Convention réglant le franchissement des frontières extérieures de l'Union européenne, obligation de visa et sanctions imposées aux transporteurs. De telle sorte que certaines frontières ne sont plus du tout situées « aux frontières », aux sens géographique, politique et administratif du terme, mais qu'elles sont ailleurs, là où s'exercent les contrôles sélectifs (par exemple sanitaires ou sécuritaires) : c'est l'externalisation des responsabilités.

⁶ Elle est de 34 ans pour les hommes et 35 pour les femmes au Botswana, par contre elle de 77 et 84 ans en France.

D'autre part, il y a une forme de recours implicite aux immigrés clandestins et aux irréguliers qui vivent malgré eux en dehors des lois et dans une situation souvent précaire. D'ailleurs les différentes opérations de régulations mettent en évidence le déséquilibre entre la demande et l'offre en terme d'emploi. Les exploitants agricoles puisent d'une manière saisonnière dans cette main-d'œuvre, pour la récolte des fruits et des légumes. Ils ne respectent pas toujours les lois en vigueur. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les conditions de vie et de travail des immigrés dans certaines exploitations du Sud de l'Espagne ou de se remémorer les événements dramatiques d'El Ejido. D'autres secteurs n'hésitent pas à faire appel à des clandestins : le bâtiment, la confection, la restauration, l'hôtellerie... Ils vivent malgré eux en dehors des lois et dans une situation souvent précaire. C'est le cas tout particulièrement dans les pays de l'Europe du Sud où le flux de clandestins est important, mais pas uniquement⁷. Ce qui laisse supposer que les irréguliers servent de tampon entre les contraintes politiques et la réalité économique. Ainsi, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le dispositif de lutte contre l'immigration clandestine s'est diversifié et s'est alourdi au cours des dernières années. Les principales mesures, communes à tous ces pays, sont :

- la création de nouvelles infractions relatives à l'entrée irrégulière ; l'aggravation des sanctions préexistantes,
- le renforcement de la lutte contre le travail clandestin ; la multiplication des obligations imposées aux transporteurs, etc.

C'est dans ce contexte, à la fois de frénésie, de peur et de solidarité communautaire face à l'immigration clandestine, que l'Espagne, va bénéficier du soutien financier considérable de la part de la Commission européenne, dans un premier temps dans le cadre du programme Odysseus*, et à partir du 1^{er} janvier 2002 par le biais du programme Argo*. Il s'agit d'un programme de coopération administrative au niveau de l'Union européenne dans les domaines de la politique d'asile, des visas, de l'immigration et du franchissement des frontières extérieures. Il sera remplacé progressivement à partir du 31 décembre 2006, par 'L'Agence européenne du contrôle des frontières' qui vient d'entrer en fonction à Varsovie. Parmi les attributions de cette agence figure notamment la mise à disposition d'une assistance technique et d'un pool de garde-frontières européens pour l'un ou l'autre État membre qui viendrait à rencontrer des problèmes dans le domaine de l'émigration clandestine. Pour l'avenir, la Commission a proposé récemment la création d'un "fonds de solidarité" sur lequel les discussions des ministres des finances et de l'économie viennent de débiter dans le cadre des perspectives financières 2007-2013. Ce fonds de solidarité servira à financer les opérations de contrôle aux frontières des États membres.

Les émigrations en général et 'irrégulières' en particulier sont devenues un sujet social et politique récurrent dans les relations afro-méditerranéennes. Thématique centrale dans les axes de discussions euro-méditerranéens, notamment dans le cadre des rencontres dites « 5+5 »⁸ ou de la dernière réunion de Barcelone, mais sans effets palpables et concrets jusqu'à présent sur les pays de départ et de transit.

Le Maghreb entre le marteau et l'enclume

On s'est efforcé, dans la partie précédente, de donner une idée à la fois sur la réalité migratoire, et sur la duplicité et la complicité de l'Europe dans ce domaine. Partant de ce constat, on se demandera dans quelle mesure et sous quelles formes incidentes les pays du Maghreb peuvent se doter ou tout du moins se prévaloir d'une politique migratoire. Jusqu'à présent, il s'agissait d'une simple tentative de gestion du phénomène étant donné qu'ils ne sont pas en mesure de contrôler les flux de départs. Ils privilégiaient l'impact sur l'emploi direct et indirect et le rôle des transferts de fonds dans la compensation du manque de devises nécessaires au bon équilibre de leurs balances des paiements (du moins pour la Tunisie et le Maroc). Désormais, ils ont à limiter « la fuite de cerveaux », à lutter contre la migration clandestine, à s'accommoder du transit et/ou de l'accueil des Subsahariens, à tenter d'accompagner les ressortissants installés ailleurs et de chercher à les garder arrimés à leur société de départ, à gérer la pression des pays

⁷ Comme le souligne justement Salvatore Palidda (1999) : "Le fait de migrer devient un acte qui place en lui-même le migrant dans la catégorie criminalisée, dans les rangs des sujets potentiellement délinquants et qui donc doivent esquiver les polices. Cela amène à confondre les migrants avec les déviants et les délinquants, à commencer par le fait qu'ils sont contraints à commettre d'autres délits (notamment tous ceux qu'on peut classer dans la catégorie des délits d'immigration, à savoir l'immigration clandestine, l'occultation de l'identité, les faux papiers, les faux en tout genre". Dans la même revue, Wacquant (1999, p.66) "Des ennemis commodes : étrangers et immigrés dans les prisons d'Europe", souligne le fait qu'en Belgique : "Cinq centres fermés, encerclés d'une double rangée de grillages surmontée de barbelés et placés sous surveillance vidéo permanente, servent de rampe d'expulsion pour 15 000 étrangers par an : c'est l'objectif officiel du gouvernement comme preuve patente de la politique –réaliste- menée soi-disant pour couper l'herbe sous le pied de l'extrême droite".

⁸ On peut lire dans la note de présentation du séminaire de renforcement des capacités au Maghreb, intitulée : 'migration de main d'œuvre pour le développement et l'intégration en Afrique'. B.I.T. Alger du 4 au 6 avril 2005. "Les migrations de main d'œuvre représentent un défi majeur pour l'intégration régionale, économique et sociale, dans le monde entier. En Afrique de l'Est et de l'Ouest, il existe déjà des structures régionales sensibilisées à la question de la migration de main d'œuvre. Dans les pays d'Afrique du Nord, pour des raisons qui leur sont propres, cette réalité, si elle tente d'être prise en compte dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe, l'est encore de manière incomplète/imparfaite même s'il ne faut pas oublier que la coopération internationale sur le thème des migrations fait partie intégrante du Dialogue 5+5, dont l'importance a récemment été réitérée durant la troisième Conférence Ministérielle sur les Migrations, qui s'est tenue à Alger du 15 au 16 septembre 2004".

européens qui veulent les voir jouer une fonction « tampon » pour ne pas dire de « gendarme » aux frontières de l'Europe.

Les migrations internationales maghrébines : une réponse aux besoins de la métropole coloniale

Globalement, le mouvement migratoire maghrébin, sous sa forme actuelle, fut délibérément provoqué et sciemment voulu par les responsables de la colonisation. En effet, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, il a fallu réaliser un certain nombre de conditions en particulier la rupture des équilibres sociaux et la destruction des bases de l'économie traditionnelle. Les transformations introduites ne visaient pas seulement l'intégration de l'économie maghrébine à l'économie internationale, mais traduisaient aussi une volonté de mater la résistance au Protectorat français, de créer un réservoir de main-d'œuvre maniable au service de la métropole, et de détourner les relations séculaires d'échanges entre les pays du Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Ce sont là des changements qui vont jeter les soubassements d'un développement inégal, que le Maghreb indépendant ne résoudra pas et qui se perpétuera jusqu'à nos jours, faisant ainsi de l'émigration internationale une des manifestations significatives de structures socio-économiques "dépendantes".

La mobilisation et la réquisition des travailleurs coloniaux, en particulier lors des deux guerres mondiales, soit pour combattre, soit pour aider au redressement de l'économie française, va accélérer la mobilité migratoire des maghrébins. Dès le début du premier conflit mondial, la France mobilisa plus de 45 000 soldats Marocains, 172 000 Algériens et 60 000 Tunisiens : environ 9 000 Marocains ont été tués ou portés disparus, 25 171 Algériens et 10 723 Tunisiens. De même, elle réquisitionna des travailleurs coloniaux nord-africains pour suppléer à la mobilisation accrue des français. Au total pour l'ensemble de la période 14-18, les différentes sources donnent 78 550 Algériens, 35 500 Marocains et 28 900 Tunisiens. Dès 1919, presque tous les survivants furent rapatriés de façon autoritaire. Mais la France accusait un déficit démographique d'environ un million et demi d'individus : la Société générale d'immigration (SGI), organisme privé, est alors chargée d'organiser le recrutement de migrants. De nombreux Maghrébins cantonnés dans les tâches les plus dures comblent les besoins en main-d'œuvre de la France. Suite à la crise économique de 1929, nous assistons à un nouveau reflux forcé vers le Maghreb, puis un appel et des réquisitions pour contribuer à l'effort de préparation de la guerre dans les années trente, et enfin pour participer à la libération de la France (Schor 1996).

Au lendemain de l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, au milieu des années cinquante, et l'intensification du mouvement de la révolution algérienne par le FLN, il y a eu un ralentissement considérable des départs⁹. Néanmoins, la tendance se retourna dès le début des années soixante. Ce relâchement du mouvement migratoire ouvrier est le résultat des espérances qui ont accompagné l'indépendance : de nombreux besoins non satisfaits sous le Protectorat semblaient pouvoir être enfin pris en compte, alors que de nouveaux besoins, correspondant à l'imaginaire collectif, émergeaient. Au lendemain de l'indépendance, on croit qu'il est possible de construire une société de bien-être où les inégalités majeures peuvent être atténuées par la mise en place des nouveaux modèles sociaux fondés sur l'intervention régulatrice de l'État. Mais les séquelles coloniales, conjuguées aux difficultés économiques (stagnation de la production, chute des investissements, fuite des capitaux vers l'étranger, sous-emploi, chômage, baisse du niveau de vie, etc.) contribuent à créer une situation de léthargie économique, tout particulièrement chez les jeunes, dans le milieu rural d'abord, puis sur l'ensemble du territoire maghrébin. Le retour des premiers migrants en vacances, avec leurs comportements ostentatoires si particuliers, finit par convaincre, au fil des années, les plus réticents.

Les migrations internationales maghrébines : une réponse à la demande européenne

Cette réalité d'une part, et l'appel des pays occidentaux d'autre part, ébranlent l'espoir des jeunes à vivre et à travailler au pays, et incitent à l'émigration. Les départs s'accompagnent d'une diversification des destinations : avec l'émergence de nouvelles destinations comme la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas, la France perd son monopole de fait. Néanmoins, elle continue d'exercer l'attraction la plus forte en raison des relations coloniales et de l'existence de relations qui s'étoffent au fil du temps, constituant ainsi une base importante pour l'émigration « spontanée ». Cette mutation du mouvement migratoire maghrébin est donc le résultat de deux tendances : les difficultés économiques internes, les besoins en main-d'œuvre de l'Europe. La désintégration des empires coloniaux, la saignée de la Deuxième Guerre mondiale, la forte demande de main-d'œuvre que nécessite l'effort de reconstruction, l'arrêt des possibilités de travailler à l'Ouest pour les pays d'Europe de l'Est avec la construction du mur de Berlin en 1961, l'allongement des congés et la réduction de la semaine de travail sont autant d'éléments qui favorisent l'importation par l'Europe, de main-d'œuvre en provenance d'un certain nombre de pays du Bassin méditerranéen et d'Afrique noire. En effet, la population de l'Ouest européen s'est révélée insuffisante pour assurer la couverture des besoins en main-d'œuvre dans de nombreux secteurs d'activités. Le décalage n'est pas seulement numérique mais aussi qualitatif. L'élévation du niveau de vie général d'éducation, la valorisation des activités non manuelles, la forte mobilité sociale générée par la

⁹ Il faut souligner que durant la même période, il y a eu l'exode massif de la population juive marocaine (environ 255 000 personnes en 1951), soit la communauté la plus importante du Maghreb, vers l'Europe, Israël et les USA, le Canada et le Brésil, le Venezuela et l'Argentine.

socialisation intense des relations dans la ville, font que les tâches les plus rudes sont déconsidérées et délaissées par les jeunes.

Le recours à l'immigration est donc nécessaire pour fournir les fameux "OS" de l'industrie ou des services, les manœuvres des chantiers urbains ou des grands équipements. Après avoir puisé dans les bassins périphériques sous-industrialisés, comme l'Irlande, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal, le vieux centre industriel du Nord-Ouest se tourne alors vers des pays de plus en plus lointains. Les anciens territoires coloniaux sont sollicités : le Maghreb par la France et la Belgique, les Caraïbes et le sous-continent indien par la Grande-Bretagne, le Surinam et les Moluques pour les Pays-Bas. C'est dans ce contexte que le « boom migratoire » maghrébin voit le jour, avec une ampleur sans précédent, que ce soit en termes de quantité que de destinations géographiques. Selon les statistiques de l'O.N.I., 249 449 Marocains sont recrutés par la France entre 1960 et 1973, dont 83% de travailleurs permanents. Durant cette période, les Pays-Bas attirent officiellement environ 31 000 travailleurs permanents, la Belgique et l'Allemagne 20 000 chacune. Durant la même période plus de 132 491 Tunisiens ont immigrés en France (Simon 1979). En 1962, et au lendemain de l'indépendance, 155 018 Algériens sont certes retournés au pays, mais parallèlement il y avait l'entrée en France de 180 167 Algériens durant la même année, puis 521 618 durant les deux années suivantes. Selon les données du Ministère de l'Intérieur, à la fin de 1973, la population algérienne est estimée à 845 694 personnes, dont 535 282 hommes, 83 488 femmes et 226 919 enfants (Simon 2002, p.18). Bref, la demande est telle que la concurrence était rude entre les différents pays pour drainer une main-d'œuvre qui leur faisait défaut. Au niveau de chaque pays, le manque d'ouvriers incite les entreprises à s'organiser par secteur pour aller les chercher elles-mêmes dans les pays d'origine. Aussi, jusqu'en 1973, les recrutements se faisaient par l'intermédiaire d'agents recruteurs, tout particulièrement pour les grandes entreprises.

Nous sommes, en présence d'une émigration « assistée » où prédominent des « hommes seuls ». La majorité a moins de 30 ans et il y a très peu de femmes et d'enfants parmi eux. Généralement sans qualification professionnelle, ils sont issus des couches les plus modestes du milieu rural, dont l'émigration est le seul espoir d'amélioration des conditions de vie souvent précaires. Très vite, grâce au succès des premiers et par un effet de mimétisme, ce phénomène finira par faire tache d'huile et couvrir la quasi-totalité de l'espace maghrébin. La crise économique des années soixante-dix, le premier choc pétrolier, la montée du chômage et le retour de la xénophobie et des discours démagogiques, poussent la plupart des États à fermer leurs frontières et à encourager soit les retours, soit le regroupement familial : c'est ce qui favorisera la féminisation et le rajeunissement du mouvement migratoire. De même, dans un souci d'adaptation aux contraintes, elles poussent les candidats à l'émigration à se déplacer vers des espaces situés hors de l'espace migratoire traditionnel. Ce qui se traduit, bien évidemment par la diffusion et l'élargissement de l'espace migratoire, qui se mondialise de plus en plus.

Les migrations internationales : une solution au chômage et au manque de devises au Maghreb

Si la période 1955-1975 constitue une époque faste et organisée du mouvement migratoire, par contre, la deuxième période qui couvre le dernier quart du siècle est marquée à la fois par la spontanéité du mouvement, la diversification géographique des destinations, la multiplication des politiques de contrôle, de verrouillage, de visa et d'assignation à résidence. L'arrêt officiel des migrations dans la plupart des pays européens au milieu des années soixante-dix, l'instauration des visas à la fin des années quatre-vingt, la fermeture des frontières et la multiplication des contrôles ont ralenti le mouvement migratoire sans pour autant l'arrêter. Désormais, l'émigration va se diversifier : épouses et enfants rejoignent de plus en plus les pères. L'émigration volontaire et clandestine remplace l'émigration assistée. Paradoxalement, nous assistons à un nouveau redéploiement du mouvement migratoire et de nouvelles configurations spatiales. L'espace migratoire se dilate de plus en plus et le nombre de Maghrébins à l'étranger ne cesse d'augmenter.

La situation actuelle se caractérise par l'existence d'un mouvement continu d'émigration devenue individuelle, spontanée, non contrôlée, voire clandestine. Par ailleurs d'autres formes de départ se sont amplifiées ou ont vu le jour. Parmi ces dernières on peut observer le recours au regroupement familial, l'émigration étudiante, la fuite des cerveaux ainsi que l'émigration féminine (Charef 2002), voire celle moins heureuse d'enfants non accompagnés. Les Maghrébins continuent à émigrer en Europe, souvent par des moyens irréguliers. Certains avancent des chiffres qui semblent exorbitants où : « chaque année, ce sont plus de 100 000 candidats au départ qui se mêlent aux touristes dans les ports et les aéroports du Maroc, pour ne pas dire sous les camions et sur ses plages. Aucun grand pays, dans l'Histoire, n'a subi une hémorragie d'une telle importance, sur une aussi longue période »¹⁰.

Quoi qu'il en soit, la présence de la communauté maghrébine est de plus en plus visible dans le monde en général et en Europe en particulier. Actuellement, il y aurait 5 à 6 millions de Maghrébins qui vivent et travaillent à l'étranger. Ainsi, au 31 décembre 2005, il y avait selon diverses estimations plus de 3 millions de Marocains, un million et demi d'Algériens et plus d'un million de Tunisiens à l'étranger. L'Europe attire une très grande partie de cette

¹⁰ Selon l'article de Jacques Bertoin, Pourquoi partent-ils tous ?, in l'Intelligent du 25 février 2005 publié dans le site de ce magazine : http://www.lintelligent.com/gabarits/articleJAOnline.asp?art_cle=LIN27035pourqsuotsl0

migration (environ 85%), très loin devant les pays arabes (environ 9%). Le Maroc, avec plus de 3 millions de ressortissants à l'étranger, soit presque 10% de sa population, est considéré comme l'un des principaux pays d'émigration au niveau de l'Afrique. Quantitativement, le nombre de Marocains à l'étranger a doublé depuis la deuxième moitié des années soixante-dix, avec une diffusion géographique de plus en plus large.

D'après les données des services du Ministère des Affaires Étrangères, il y avait au 31 décembre 2004, 2 616 871 Marocains en Europe, 282 772 dans les Pays Arabes, 178 914 aux Amériques, 5 371 en Afrique et 5 167 en Asie et Océanie. Ils seraient 1 113 176¹¹ en France, 473 000 en Espagne, 300 332 aux Pays-Bas, 298 949 en Italie, 293 097 en Belgique, 102 000 en Allemagne, 35 000 au Royaume-Uni, 11 500 en Suisse et 10 000 en Suède ; mais aussi 100 000 aux États-Unis, 77 713 au Canada, 120 000 en Libye, 79 790 en Algérie, 27 830 en Arabie Saoudite, 25 637 en Tunisie, 13 040 aux Émirats Arabes Unis, 2 700 en Syrie, 3 250 en Australie, etc. Cette dispersion a même atteint l'Afrique du Sud, la Russie et le Japon¹². Ces chiffres ne peuvent être qu'indicatifs, étant donné le développement des naturalisations parmi la communauté marocaine à l'étranger (Belbah, Chattou 2002). Plus significatif encore, certains mouvements sont nés pratiquement après 1975, comme c'est le cas notamment en Espagne et en Italie, mais depuis ils se sont largement développés n'étant plus comme auparavant un épiphénomène mais une réalité incontournable. Les migrations marocaines révèlent d'importantes dynamiques de reconfiguration et de complexification, associant un redéploiement des flux en termes de durée, de fréquence, de répétitivité individuelle ou générationnelle, d'éventail élargi de mobilités. Il y a une vraie variabilité des parcours et un puissant élargissement des destinations. Une multiplication des lieux d'installation et une utilisation plus prononcée de lieux de transit, etc.

Qu'en est-il de la contribution de la communauté maghrébine, au niveau de l'économie nationale, ne serait-ce sur le plan macro-économique relatif au transfert de devises ? Il est désormais de notoriété publique que son rôle est devenu un facteur vital d'équilibre financier pour le Maroc et la Tunisie. C'est l'une des premières sources de devises de ces deux pays, avec les phosphates, le tourisme et l'agriculture. D'où l'intérêt porté à la population migrante par les pouvoirs publics depuis le milieu des années soixante, ce qui se traduit par les différentes opérations menées en direction de cette « diaspora économique » tout au long de l'année. Les transferts monétaires provenant des migrants constituent un apport certain et essentiel non seulement dans l'équilibre de la balance des paiements, mais aussi une source vitale, d'une manière directe ou indirecte, pour de nombreuses familles marocaines. Sur un plan micro social, on reconnaît de plus en plus leur rôle croissant et presque vital dans le développement local des espaces d'origine, à travers leur implication dans des actions individuelles et collectives (ONG, bénévolat, coopératives, actions caritatives etc...). Or cette dimension fait figure d'impensé dans les diverses actions politiques nationales menées jusqu'à l'heure actuelle.

Mise en perspective des politiques migratoires Maghrébines et européenne

Les pays du Maghreb sont des pays d'émigration, mais ce sont aussi des pays fortement ancrés dans leur africanité : leur relation avec l'Afrique subsaharienne est séculaire. L'histoire nous apprend qu'il existe depuis des siècles des pistes caravanières que les nomades, marchands et pèlerins avaient coutume d'emprunter – du temps des splendeurs des royaumes africains – et qui ont progressivement disparu des cartes géographiques et mentales, au profit de modes de transport plus modernes (maritime, aérien). Ces chemins tracés de tout temps et marquant de fait le lien entre les parties Nord et Sud de l'Afrique, points de jonction féconds par lesquels islamisme et animisme ont parfois su fusionner de manière complémentaire. Ces territoires sont marqués du sceau des *zawānīs* comme autant d'espaces sacraux et vestiges d'une relation toujours entretenue par le va-et-vient incessant des individus : le commerce des épices et des métaux précieux à la suite duquel le syncrétisme culturel s'est opéré de façon indélébile, a marqué les populations et leur histoire.

C'est dans les épousailles de l'histoire et de la géographie que le Maroc va devenir, au fil du temps, un pays de transit de plus en plus important. Les candidats se distinguent par une grande pluralité des pays d'origine, ceci d'autant plus qu'autrefois le périple migratoire se caractérisait généralement par l'existence attestée d'un point de départ et d'un autre, d'arrivée sans errements, égarements, détours plus ou moins forcés. Actuellement on note une extraordinaire complexification dans le cheminement et la temporalité des translations migratoires opérées. Dans ce contexte, le Maghreb central en général, et le Maroc en particulier, joue un rôle important comme interface entre l'Afrique et l'Europe en général, la presqu'île ibérique et les îles Canaries en particulier. Pour mesurer l'importance de cette fonction d'interface, il suffit de regarder une mappemonde : il jouit d'une position géographique stratégique et privilégiée à quelques encablures du continent européen tant convoité.

¹¹ Selon les données du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, Direction des Affaires Consulaires et Sociales.

¹² Ainsi "Paytikalá est un organisme finlandais qui s'est chargé, pour les besoins d'une enquête, de recenser les populations étrangères dans l'Arctique. Et c'est dans une île perdue en plein pôle nord, qui s'appelle Svalbard, qu'ils ont découvert parmi les autochtones –qui étaient peu nombreux du reste– onze Marocains qui vivaient dans la légalité la plus totale", L'Opinion du 19 avril 1999.

La fonction d'interface du Maroc, depuis toujours.

Par sa position géographique et de ses relations historiques privilégiées avec l'espace sahélo-soudanais, le Maghreb en général – et le Maroc en particulier – a maintenu et maintient toujours des échanges humains intenses avec cet espace, d'où la présence d'un côté comme de l'autre d'une communauté commerçante et étudiante relativement importante et, depuis le milieu des années quatre-vingt, d'une population en transit pour l'Europe de plus en plus nombreuse. Jusqu'au début du vingtième siècle, le Maroc était largement ouvert sur l'espace sahélien en général et l'Ouest africain en particulier, avec les échanges humains, le commerce de produits et de biens de consommation, mais aussi la circulation de la pensée, particulièrement religieuse. Les pistes de liaisons, historiquement indissociables de la naissance de l'Afrique islamique, sont celles qui furent empruntées par les populations occidentales qui islamisèrent l'Afrique. A la fois religieuses et commerciales, elles traversent les montagnes de l'Atlas, les oasis sahariennes, lient le Maroc à l'Afrique subsaharienne (*bilad es Soudane*).

Ainsi, à une certaine période de l'histoire du Maroc, on pouvait voyager des rives du fleuve Sénégal au nord de l'Espagne en empruntant le même axe, tout en restant dans le même royaume ! Période tout à la fois glorieuse et bénie à en croire de nombreux chroniqueurs. La colonisation et le développement du commerce et des moyens de communication finiront par affaiblir les échanges traditionnels entre ces deux espaces. La découverte du pétrole réduira d'autant le rôle des villes traditionnelles, et fera surgir des villes liées à l'exploitation des richesses minières comme Tamanrasset, etc. Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes que de pouvoir s'interroger sur la réactivation de pistes caravanières par ces nouveaux nomades de circonstance que sont les candidats à la migration clandestine !

On constate que de nombreux Subsahariens empruntent ces chemins d'antan pour gagner les côtes méditerranéennes (comme objectif et point de mire), refaisant par là même le trajet emprunté pour d'autres motifs par leurs ancêtres et aïeuls. On remarquera que si les moyens de transport multiples évoluent depuis ceux de leurs prédécesseurs, une constante demeure dans cette trajectoire, à savoir une perception particulière liée à la temporalité. Comment pourrait-il en être autrement pour des individus ayant dans certains cas quitté leur foyer familial depuis parfois plusieurs années (24 mois à 5 ans selon le témoignage de Gambiens ou Congolais) et qui se trouvent par la force des choses stoppés à quelques encablures seulement de l'Europe. Comme s'ils subissaient l'influence attractive du point de passage le plus proche, attirés qu'ils sont par ce magnétisme de la proximité et de la préhension virtuelle, celui des côtes espagnoles visibles depuis le Maroc, chaque arrivée de nouveau groupe grossissant la masse des candidats en attente du départ.

La présence sur les rivages marocains de candidats à l'immigration provenant d'aires géographiques de plus en plus lointaines est donc plus la résultante d'un état de fait que d'un choix. Elle est le fruit d'une logique dynamique à la suite de laquelle ils se trouvent dès lors placés en stase, en transit provisoire s'ils arrivent à passer sur l'autre rive. De ce fait, l'espace marocain est pour eux une sorte de point de chute forcé, d'arrêt provoqué constitué d'un côté par le bras de mer méditerranéen, et de l'autre, par l'Océan Atlantique. Or ils sont tout aussi infranchissables l'un que l'autre, sans les moyens adéquats, une prise de risque accrue, et la mise en place de réseaux de 'passeurs'. Combien sont-ils ? D'où viennent-ils ? Il est difficile de répondre à cette question avec précision en l'absence de données ou du moins d'estimations fiables. Généralement on assiste à une forme de spéculation et d'enchères sans fondements. Les seuls points de repères restent les refoulements, les arrestations, le nombre de condamnations et de morts.

La migration clandestine, un long périple pas du tout tranquille

L'émigration clandestine des nationaux a connu une certaine stagnation ces dernières années et un recul sensible depuis 2002, sans qu'elle se soit pour autant essouffée. En raison notamment des mesures sécuritaires dissuasives prises par les autorités marocaines et des nombreuses actions de sensibilisations menées autour des dangers de la migration clandestine. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, nous assistons à une montée importante de l'émigration de transit de Subsahariens vers l'Europe. A partir d'Agadez, qui serait le carrefour de ce mouvement, un axe mène les migrants à Tamanrasset. De là, ils partent vers le Maroc pour un long périple dans une zone désertique et inhospitalière, soumis aux multiplications des contrôles qu'il faudra parfois déjouer ou soudoyer, aux pannes mécaniques, aux aléas du climat (tempêtes de sable), aux problèmes de santé (déshydratation, coliques, fièvre...), aux difficultés à trouver une « ouverture » physique, administrative, humaine, ou temporelle pour passer.

Certains d'entre eux ont quitté leur foyer familial depuis parfois plusieurs années. Ils demeurent des semaines voire des mois durant, dans une région ou une ville, gérant tant bien que mal cette stase forcée par un travail éventuel en vue de réunir un pécule pour poursuivre le voyage. Des cas ont été relevés surtout en Algérie, notamment dans le BTP. De même, la question de la prostitution des femmes subsahariennes immigrant clandestinement et dont la faiblesse de revenus est parfois compensée par ce type d'activité, ne serait-ce que de leur prise en main par des réseaux dont elles ne peuvent ensuite plus sortir.

Après maints obstacles, multiples contrôles, présence de pillards, surveillance militaire, sans parler de la présence d'une faune hétéroclite toujours aux aguets, sans scrupule à les escroquer, tromper ou même à les dénoncer,

les plus chanceux d'entre eux seront en mesure de parvenir à l'Est du territoire marocain, au Sud de la ville d'Oujda. Une partie d'entre eux, s'installent dans les villes frontalières, comme Maghnia, dans l'attente du moment propice pour traverser la frontière, seuls ou avec l'aide d'un passeur.

Oujda, une ville carrefour et une errance tolérée

Ceux qui réussissent à rejoindre la frontière marquent généralement un temps de repos vers Oujda. Probablement pour souffler un peu, mieux s'organiser, refaire leurs comptes, se connecter avec des passeurs et choisir la meilleure option du moment de passage vers l'Europe. Les témoignages sur place¹³ soulignent la présence quasi-permanente, depuis quelques années, de clandestins subsahariens dans les montagnes environnantes, où ils passent la nuit. Organisés en petits groupes de six à sept personnes, chacun a une fonction et une tâche qui lui revient, et l'assure. Dans la journée, ils descendent vers les facultés de droit, des lettres et la Cité Universitaire. Le choix du campus universitaire est dicté par le fait que c'est un espace théoriquement préservé des incursions des forces de l'ordre, mais aussi parce qu'ils y trouvent de l'aide et du soutien auprès des étudiants marocains, des étrangers et du corps enseignant.

Ceux qui poursuivent le voyage empruntent des chemins de traverse comme autant de points indicateurs fiables sensés les mener à destination. Au début, par petits groupes, se mélangeant au reste de la population, ils prenaient les transports en commun. Mais, le phénomène étant devenu de plus en plus visible, et les contrôles de plus en plus sévères, il a fallu se rabattre sur les transports informels, dont les prix n'ont cessé d'augmenter. Le coût « normal », majoré du « risque » pris par le transporteur, va avoir pour conséquence de grever sérieusement le budget du candidat à l'émigration. Cette situation présente un risque, celui de compromettre la finalité du périple qui est la traversée maritime. Sachant que le prix du passage maritime influe en fonction du lieu de traversée, du point de chute ciblé en territoire espagnol, de l'offre, de la saison et des turbulences médiatico-politiques.

Une fois franchie la frontière algéro-marocaine aux alentours d'Oujda, trois options s'ouvrent aux Subsahariens pour atteindre les rivages de la Méditerranée ou l'Océan Atlantique. Tout dépend des contrôles, des filières, des réseaux, du contexte général et des relations avec les points de chute : la direction de Nador pour passer soit à Melillia ou atteindre la côte entre Malaga et Alméria. L'autre étant le Tangérois en visant Ceuta, et les côtes andalouses. C'est le chemin le plus fréquenté, mais aussi le plus contrôlé et sécurisé à la fois par les polices marocaines et espagnoles. Cette traversée vers l'Espagne est une aventure à hauts risques, pour ne pas dire une « ruée vers la mort », avec 3 à 6 000 morts environ, selon les sources. Elle est assurée par des barques de pêche de fortune ou 'pateras', souvent équipées d'un moteur de 40 à 60 chevaux et surchargées au-delà du raisonnable. Parfois de plus de 90 personnes, comme ce fut le cas au début de juin 2005 à la suite d'un échouage au large de Tanger, mais ce n'est hélas qu'un cas parmi tant d'autres. Le troisième chemin passe par Guercif, Fès, Rabat, Casablanca, pour atteindre les zones sahariennes par Agadir. L'objectif étant de s'approcher géographiquement des îles Canaries. Une fois parvenus à Rabat ou Casablanca ils sont généralement pris en charge par un réseau dense, quasi mafieux, composé de rabatteurs plus ou moins avérés et parfois de compatriotes à la recherche de compléments de ressources. De là ils sont orientés sur Agadir, puis les provinces sahariennes.

Lois et gestions des migrations illégales au Maroc

Au niveau juridique, le Maroc, comme pays d'émigration, n'accordait en réalité, que très peu de place à ce phénomène (Charef 2005). Certes, les spécialistes du domaine¹⁴ le considèrent parmi les rares pays arabes et islamiques à avoir ratifié une grande partie des instruments internationaux relatifs à la protection des travailleurs migrants. Néanmoins, sa législation en la matière datant de l'époque du Protectorat, était considérée comme désuète et dépassée et ceci, jusqu'à son abrogation par la loi 02-03. Aussi, le cadre juridique est la première fenêtre¹⁵ d'observation du mode de gestion mis en œuvre au Maroc : il se fonde généralement sur les principes des Nations Unies relatifs aux droits des migrants et ce, bien que les pays de la sous-région n'aient pas tous ratifiés les conventions internationales. Il est donc parmi les rares pays arabes et islamiques à avoir ratifié une grande partie des instruments internationaux relatifs à la protection des travailleurs migrants. Il a aussi conclu et adhéré à des conventions régionales et bilatérales qui ont pour objectifs d'organiser les déplacements de la main-d'œuvre ou de garantir les droits des travailleurs migrants. Il est pour le moment le seul pays maghrébin à avoir ratifié la Charte de tous les migrants : la Convention internationale du 18 Décembre 1990 sur la protection de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles. Il a, par ailleurs, adhéré à plusieurs organisations internationales et il est devenu membre de plusieurs institutions qui ont pour tâche la protection des droits des travailleurs migrants.

¹³ Nous reprenons ici une partie du rapport de la Commission du Conseil Consultatif des Droits de l'homme (Rabat), sur les événements dramatiques de Sebta et Melilla d'octobre 2005, pour lequel j'ai assuré la mission de rapporteur. Il sera rendu public le 13 février 2007, lors du Salon du livre de Casablanca (en versions arabe, française et espagnole).

¹⁴ Voir notamment les travaux de Madame Khadija El Madmad, et ceux de Driss Bel Mahi sur les différents aspects juridiques.

¹⁵ Cf S. Musette, notes pour la préparation de la rencontre d'Alger sur 'Centre international de Formation Programme des Migrations Internationales'. Séminaire de renforcement des capacités au Maghreb, Alger du 4 au 6 avril 2004. OIT/CEE

Avant l'adoption le 11 novembre 2003 de la loi n°. 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers, l'immigration irrégulière dépendait d'une législation surannée. Héritage du Protectorat, elle était éparpillée dans plusieurs textes juridiques datant des années trente et quarante. Elle définissait l'étranger, comme « *toute personne n'ayant pas la nationalité marocaine, soit qu'elle ait une nationalité d'un autre pays soit qu'elle n'ait pas de nationalité* » (apatride). Comme on peut le constater il y a une définition de la nation par l'exclusion de ce qui n'est pas en son sein ; l'étranger est celui qui, par son rattachement à son état, n'a donc ni la langue, ni les habitudes, la culture, les raisons même de vivre dans l'État d'installation. Il est donc de passage. Elle a remis en question d'une manière très explicite et pour des raisons évidentes, la tradition d'accueil séculaire du Maroc. Elle a introduit trois types de cartes d'immatriculation : pour visiteurs, pour étudiants et pour travailleurs migrants, avec la mention précise de l'activité exercée. La carte d'immatriculation doit être obtenue dans un délai de 48 heures après l'entrée et peut avoir une durée d'un an, jusqu'à 10 ans renouvelables. Certains étrangers sont dispensés de la carte d'immatriculation : ce sont les agents et membres des missions diplomatiques et les étrangers séjournant au Maroc pendant moins de 90 jours.

Toujours dans le même esprit et pour les différentes mesures prises à l'échelon national, il y a eu la création d'une « Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières » dont la mission principale consiste en la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie nationale en matière de lutte contre les réseaux de trafic d'êtres humains, et en la surveillance des frontières. Son action est théoriquement assurée par la « Brigade Nationale de Recherche et d'Investigation » chargée de la lutte contre la migration illégale. Celle-ci a notamment pour compétence l'instruction des dossiers ayant trait au trafic d'êtres humains sur tout le territoire national. Elle s'appuie sur sept délégations régionales (Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Nador, Larache, Oujda et Laâyoune) qui ont pour mission l'application de la politique nationale au niveau régional. Cette distribution coïncide « quasi-miraculeusement » avec les zones de contacts et/ou les points géographiques les plus proches de l'espace européen. Est-ce pour autant que le reste du Royaume n'est pas touché par l'immigration clandestine ? On relève par ailleurs la création d'un « Observatoire de la Migration », chargé de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques et les informations relatives aux migrations au niveau national. Celui-ci est composé de représentants des ministères de l'Intérieur, des Affaires Étrangères, des Finances, de la Justice, de l'Emploi, des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Nationale, des Forces Auxiliaires, de la Direction des Douanes et de la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Une loi 'criminalisante'

Cette nouvelle loi criminalise non seulement les migrants clandestins, mais aussi toutes les personnes impliquées dans la migration du Maroc. Son vote n'a soulevé que très peu de débat, que ce soit au Parlement ou dans la société civile, en dépit de son caractère très restrictif et sans mesure d'accompagnement. Le décret d'application fut publié dans le Bulletin Officiel du 13 novembre 2003. Elle n'est pas très loquace sur les droits protecteurs des migrants et de leurs familles. Toutefois, pour le représentant du Ministre de la Justice, elle a une double approche, soit tout à la fois en souplesse pour les victimes que sont les immigrés par le refoulement administratif aux frontières ; « criminalisante » pour les membres de réseaux de passeurs, maffieux etc. Pour ces derniers, il n'y a ni remise de peine, ni libération conditionnelle. Elle permet implicitement d'arrêter, de mettre en détention provisoire et de juger des personnes sans avocat, ni interprète, pour ceux et celles qui ne comprennent pas l'arabe ou le français. A lecture de l'état des affaires juridiques traitées dans le Royaume, on se rend compte que le phénomène touche presque sans exception l'ensemble du territoire national.

Il y a quelque 7 000 hommes qui sont mobilisés de manière permanente pour assurer la surveillance des points de passage des clandestins. A ce chiffre s'ajoutent quelque 4 000 éléments des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie et des forces auxiliaires qui ont été mobilisés suite aux tentatives d'assaut menées par les immigrés clandestins contre Sebta et Melilla. Rien que dans la province de Nador, il y a eu de nombreuses arrestations de passeurs mafieux. Leurs têtes de ponts se trouvent, selon les responsables locaux, au Nigeria avec des connivences et des ramifications algériennes et marocaines. Ils constituent ainsi un certain nombre de rabatteurs d'où les 36 arrestations de passeurs, la saisie de 175 embarcations et l'installation de 72 postes d'observation : ce qui a mobilisé plus de 8 800 personnes sur une forêt très touffue et très accidentée qui dépasse les 1 400 hectares. A titre indicatif, en 2004, il y a eu 15 228 affaires qui concernaient 6 508 infractions, impliquant à la fois des ressortissants marocains et étrangers. Respectivement, 733 hommes et 60 femmes marocains furent condamnés et 687 étrangers. Par contre 11 396 hommes et 368 femmes marocains, et 1 984 étrangers ont été relaxés. Les régions juridiques où il y a le plus d'affaires présentées aux tribunaux sont, dans l'ordre : Tétouan 4 318, Tanger 3 332, Casablanca 2 280, Oujda 1 214, Nador 830, Agadir 684, Al Houciema 608.

Il y aurait depuis le premier janvier 2005 et jusqu'au 31 octobre, 1 700 demandeurs d'asile, qui proviennent de 27 pays. Il est clair que la demande d'asile est recevable après une enquête et des renseignements crédibles à travers un entretien de fond, pour déterminer les types de répercussions, et analyser les éléments constitutifs d'un dossier de demande d'asile. Et la rumeur circulant dans le microcosme des candidats à l'immigration, le nombre de demandeurs ne cesse de croître, ce qui inonde et sature les services du HCR. De moins de 100 demandes autrefois, on est passé actuellement à plus de 500 demandes d'attestations, délivrées rien qu'en juillet. Toutefois, au vu des chiffres officiels

du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Rabat, il y aurait beaucoup de candidats, mais très peu d'entre eux bénéficient du statut de réfugiés.

Nous n'en sommes qu'au début d'un processus qui certainement s'amplifiera dans le futur. À cause des fermetures des frontières européennes, de la multiplication des barrières devant les candidats à la demande d'asile d'un côté, et des conflits de toutes sortes de l'autre. Il y aura forcément des tentatives pour se rabattre sur des pays comme le Maroc, ne fût-ce que dans l'attente de l'espoir d'atteindre par la suite les pays occidentaux. Les événements dramatiques du Caire, fin décembre 2006, sont là pour illustrer cette tendance. On ne fait que déplacer le problème et pousser les frontières chaque fois un peu plus au Sud. Actuellement, plus de 400 migrants originaires d'Afrique subsaharienne ou du Cachemire, candidats à l'immigration vers l'Europe via les Iles Canaries, sont toujours bloqués à bord d'un navire en panne dans les eaux internationales, au large de la Mauritanie. En 2006, il y avait environ 30 000 interceptions et durant le mois de janvier 2007, environ 1000¹⁶. Mais le plus affligeant dans ce phénomène, c'est le télescopage des candidats à l'émigration économique et ceux qui ont vraiment besoin d'une protection. Bien évidemment, les plus accablés en pâtissent

En concomitance, l'Union Européenne presse le Maroc à consentir d'avantage d'efforts pour décourager, freiner et juguler les flux de clandestins. En échange, elle offre une contribution financière et logistique. A la lecture rétrospective des différentes réunions mixtes entre le Maroc et la plupart des pays européens depuis la fin des années quatre-vingt, la question des immigrés clandestins et des irréguliers, et les modalités de leur réadmission, reviennent avec insistance. A chaque fois, les délégations marocaines insistent pour que tel ou tel pays régularise la situation de séjour des ressortissants marocains se trouvant dans le dit pays depuis un certain temps (la Belgique) ou bien un certain temps jugé raisonnable (les Pays-Bas). Et, systématiquement, l'autre partie semble plus préoccupée par les modalités d'identification des personnes présumées marocaines et frappées de mesures d'expulsion en Italie, séjournant de manière illégale en Allemagne¹⁷, frappées de mesures d'éloignement en Belgique¹⁸, de mesures d'expulsion aux Pays-Bas¹⁹ ou l'application des mesures d'éloignement exécutoires en France²⁰.

Toutefois, il s'agit bien, jusqu'à présent d'une simple tentative de gestion du phénomène étant donné que ni le Maroc, ni les autres pays du Maghreb, ne sont pas en mesure de contrôler les flux de départ, que ce soit ceux des autochtones ou des personnes en transit. Les responsables marocains, conscients de cette dérive et de la situation particulièrement délicate du Maroc, comme espace de départ et de transit, cherchent à sensibiliser la communauté internationale, mais jusqu'à présent sans résultat probant, malgré la conférence euro-africaine de Rabat de juillet 2006.

Conclusion

Les assauts massifs contre les murs de barbelés dressés dans les sillages de Sebta et de Melilla ne peuvent et ne sauraient être réduits à de simples questions de sécurité. Ces murs ne sont pas de simples clôtures à miradors et à épines. Ils sont le symbole du différentiel de développement entre deux sphères inégalitaires. Ils délimitent, ce qui est une circonstance aggravante, la frontière la plus inégalitaire, en termes économiques, de toute l'Union européenne et même de l'OCDE. Ils doivent nous interpeller en ce qu'ils charrient comme malheurs : pauvreté, famine, conflits armés et absence de perspectives d'avenir dans la plupart des pays africains. Devant le « tout sécuritaire » pratiqué par l'Europe – et qui fait office de politique migratoire par défaut – on pourrait supposer que le flux des départs soit stoppé. Or, les réalités démographiques et socioéconomiques, ainsi que les décalages persistants sur le plan du développement, convainquent du contraire : les départs vont se poursuivre, voire s'amplifier. Les raisons, les causes, et les manières d'émigrer peuvent évoluer ou se transformer, le profil du migrant à son tour peut changer, mais le désir de partir est peut-être plus puissant encore que par le passé !

Il est nécessaire d'appréhender les mobilités en mettant l'accent sur ce qui circule, sur ce qui part d'un point, pour se rendre dans un autre, en mettant l'accent sur ce qui rapproche, interconnecte, unit, consolide le continuum et l'interpénétration des espaces au dépend d'une approche uniquement sécuritaire. De nos jours, la frontière entre les deux rives, n'est plus là où certains la plaçaient, simplement géographique. Penser la Méditerranée nécessite de ne plus placer de limites entre une rive Nord, riche et prospère ou du moins supposée comme telle, et une rive Sud qui serait hautement sensible, que l'on accable de tous les maux et qui serait source de tourments et d'insécurité ! Il est plus judicieux d'appréhender l'espace méditerranéen dans sa globalité, dans sa complémentarité, de retrouver les chemins de la confiance mutuelle et de révéler les convergences. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil d'une réalité historique mouvante, d'un espace méditerranéen mutant selon les époques et les civilisations, sans aucun brin de

¹⁶ <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3212,36-864479@51-863621,0.html>

¹⁷ Cf. le procès-verbal de la réunion relative à l'identification et la délivrance de laissez-passer consulaires, du 22 avril 1998 à Bonn.

¹⁸ Cf. le procès-verbal de la réunion du Comité Mixte d'Experts maroco-belge, du 21 octobre 1993 à Rabat.

¹⁹ Cf. le procès-verbal de la réunion Mixte d'Experts maroco-néerlandais, du 22 avril 1993 à Rabat.

²⁰ Cf. le procès-verbal de la réunion maroco-française relative à la circulation et au séjour des ressortissants de chacun des deux États, du 13 au 15 janvier 1993 à Paris.

nostalgie débordante, ni d'utopie excessive. La Méditerranée était même une mer au milieu des terres, une « mère », mer intérieure pour les Romains (*mare nostrum*)²¹.

Aussi, il est urgent pour l'Europe, première concernée, d'avoir une stratégie globale sur la problématique des migrations. Dans cette stratégie le Maghreb peut et doit prendre toute la place qui lui revient. Cette place ne peut être réduite à la fonction de vigile ou de garde frontière. Les migrations ne doivent plus être vues uniquement comme un problème mais plutôt une opportunité (Naïr 2007), dont il est nécessaire de valoriser l'apport, tant dans les pays d'origine que d'installation. C'est un pont entre les deux rives (Charef 1999), c'est une fenêtre sur le monde pour l'Afrique et les Africains, c'est l'expression vivante de notre interdépendance.

²¹ (Le Cour Grandmaison 2007)

Bibliographie

- Belbah, Mustapha et Chattou, Zoubir (2002) *La double nationalité en question, enjeux et motivations de la double appartenance*, Paris, Karthala, 202 p.
- Charef, Mohammed (1999) *La circulation migratoire marocaine un pont entre deux rives*, Agadir, Sud-Contact, 312 p.
- Charef Mohammed (coord.) (2002) *Les migrations au féminin : Actes du Colloque le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales : mobilité et réseaux*, Tunis, Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain.
- Charef Mohammed (2005) Les migrations, un fait de société majeur, mais un champ de recherche encore marginal au Maroc, *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)*, Vol.7, No.1, pp.68-81.
« <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001406/140653M.pdf#page=70> »
- Charef, Mohammed et Gonin, Patrick (2005) *Emigrés-immigrés dans le développement local*, Agadir, Editions Sudcontact, 361 p.
- Green, Nancy (2002) *Repenser les migrations*, Paris. PUF, 138 p.
- Héran, François (2007) *Le temps des immigrés, essai sur le destin de la population française*, Paris, le Seuil, 109 p. (La république des idées).
- Le Cour Grandmaison, Olivier, et al. (dir.) (2007) *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo*, Paris, Autrement.
- Naïr, Sami (2007) *L'immigration est une chance, entre la peur et la raison*, Paris, Éditions du Seuil, 240 p.
- Noiriel, Gérard (1988) *Le Creuset français, histoire de l'immigration XIXe XXe siècle*, Paris, Seuil, 437 p.
- Palidda, Salvatore (1999) La criminalisation des migrants, *Actes de Recherche en Sciences Sociales*, n° 129, pp.39-49.
- Pison, Gilles (2005) Tous les pays du monde (2005), *Population et sociétés*, n° 414, 7.p.
- Schor, Ralph (1996) *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 347 p.
- Simon, Gildas (1979) *L'espace des travailleurs tunisiens en France : structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, G. Simon, 426 p. (Th. d'Etat : géographie : Université de Poitiers)
- Simon, Jacques (dir.) (2002) *L'immigration algérienne en France : de 1962 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 249 p..
- Vallin, Jacques et Caselli, Graziella (2004) Les projections de populations mondiale des Nations Unis, in : *Démographie, analyse et synthèse, t.5 : histoire du peuplement et prévisions*, Paris, INED, pp. 339-403.
- Wacquant, Loïc (1999) Des ennemis commodes : étrangers et immigrés dans les prisons d'Europe, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, pp.63-67.